https://www.memoires-et-presences.fr/Compte-rendu-de-l-audience-du-30-mars-2022

Compte rendu de l'audience du 30 mars 2022

- Actualité - Audiences -

Date de mise en ligne : jeudi 31 mars 2022

Copyright © Mémoires et Présences - Tous droits réservés

Manenti et Alimonti : demande d'informations complémentaires à la magistrature italienne de la part de du parquet général.

Un des éléments de discussion est que les personnes prévenues ont été jugées soit par contumace, soit par procès de masse et que de nombreux "vices de procédure", tels que défaut de représentation, recours indûment rejetés ou autres ont entaché les procès en Italie. L'avocat de l'État italien tente d'argumenter que ces personnes pourront être rejugées en Italie, ce qui répondrait à une condition posée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Le parquet général demande des précisions sur l'application de la loi italienne permettant qu'une affaire soit rejugée. Les avocates de la défense, Me Irène Terrel et Me Émilie Bonvarlet, affirment qu'il n'est pas prévu de rejuger ces affaires et que, de surcroît, il est pratiquement impossible de rejuger 40 ans après.

Vidéo de l'interventions de Irène Terrel sur ce propos lors de la conférence de presse à la Ligue des Droits de l'Homme

Voir en complément le compte rendu de l'AFP de cette audience :

Menacés d'extradition, deux anciens militants de l'extrême gauche italienne racontent leur vie en France
>> Paris (France)
>> - 30 mars 2022 21:55
>> - AFP(Muriel KASPRZAK et Romain FONSEGRIVES)
>> / COMPTE RENDU
>> - PREV

>>
>> "Ma vie est entre vos mains, parce que si je retourne en Italie, je vais mourir dans une prison italienne", a lancé Narciso Manenti à la cour d'appel de Paris, chargée d'examiner les demandes d'extradition de dix anciens militants d'extrême gauche condamnés pour terrorisme lors des années de plomb.
>>
>> Dans un français parfait, Narciso Manenti, 64 ans aujourd'hui, a résumé près de quarante années passées en France. Décorateur, gérant d'une société de communication, homme à tout faire dans un théâtre... "La France m'a donné la possibilité de m'intégrer", raconte l'Italien aux cheveux gris, marié à une Française depuis 1985, père de trois enfants et grand-père.
>>
>> Quand il a reçu sa carte électorale, "j'ai pu aller voter, participer à la vie de la commune. C'était important, j'étais touché", ajoute-t-il, gilet foncé sur une chemise blanche.
>>
>> Ancien membre du groupe d'extrême gauche des "Noyaux armés pour le contre-pouvoir territorial", il a été condamné en 1983 à la perpétuité pour le meurtre d'un gendarme, Giuseppe Gurrieri, à Bergame en mars 1979. Il conteste les faits.
>>
>> Comme les anciens militants d'extrême gauche réfugiés en France depuis les années 1980 et 1990, il se sentait protégé. En 1985, François Mitterrand avait pris l'engagement de ne pas extrader les anciens activistes ayant rompu avec leur passé. Et deux ans plus tard, une première demande d'extradition de M. Manenti avait été refusée par la justice.
>>
>> Mais au printemps 2021, Emmanuel Macron a décidé de favoriser la mise à exécution des demandes d'extradition renouvelées par l'Italie pour quatre anciens militants d'extrême gauche et six anciens membres des Brigades rouges condamnés pour des faits de terrorisme. Jusqu'à présent, la France n'a quasiment jamais accédé

Copyright © Mémoires et Présences

aux requêtes de l'Italie.
>>
>> "Politiquement on nous a abandonnés, on nous a trahis. Nous, on a respecté le contrat jusqu'au bout" avec l'État français, a estimé M. Manenti.
>>
>> "C'est une anomalie, une étrangeté d'avoir à replaider 35 ans plus tard la même affaire pour la même personne devant la même chambre", a constaté son avocate Me Irène Terrel, qui a plaidé "l'autorité de la chose jugée".
>>
>>
>> - "Reniement impensable" -
>>
>>
>> "Aujourd'hui, je suis menacé d'être séparé à jamais de tout ce que j'ai construit ici", a résumé Giovanni Alimonti, 66 ans aujourd'hui, père de deux filles et grand-père d'un garçon.
>>
>> "Compte tenu de mon âge et des années de prison qu'il me reste à purger, si je suis extradé il est presque impossible que je sois libéré", a soufflé l'Italien, dont la situation était aussi examinée mercredi.
>>
>> Ancien des Brigades rouges, il a été condamné à 19 ans de réclusion en 1992 pour la tentative de meurtre d'un policier chargé de l'antiterrorisme Nicola Simone, dix ans plus tôt.
>>
>> La justice avait accepté la remise à l'Italie de Giovanni Alimonti, arrêté en France en 1988, mais pas pour les infractions d'atteinte à la sûreté de l'État italien, ce qui empêchait de le rejuger pour ces faits. Mais aucun décret d'extradition n'a été signé par le gouvernement.
>>
>> Si ces anciens militants sont rattrapés par leur passé, "c'est aussi parce que ces hommes et ces femmes ont choisi, peut-être parce qu'ils considéraient qu'ils n'auraient pas une justice équitable, de ne pas participer aux procès" en Italie, a balayé l'avocat de l'État italien, Me William Julié.
>>
>> "Doit-on dire (aux victimes) que celui qui, dans la chaleur des faits s'est réfugié en France, ne doit pas être astreint, comme d'autres l'on été, à se soumettre au processus judiciaire ?", a-t-il demandé.
>>
>> Mais pour Me Terrel, avocate des deux hommes, "quarante ans après les faits, on peut faire oeuvre de pacification, de réconciliation. On peut ne pas raviver éternellement la douleur des victimes".
>>
>> Évoquant la doctrine Mitterrand, elle a rappelé que "l'État français (avait été) créateur de droits" parce que les activistes réfugiés sur son sol avaient respecté les conditions.
>>
>> "Ce reniement aujourd'hui est impensable, impossible, c'est une atteinte à la parole de l'État, c'est une atteinte profonde à la vie privée et familiale", a-t-elle dénoncé.
>>
>> L'avocate générale a requis un complément d'informations dans les deux dossiers, afin que l'Italie fournisse des précisions sur des points juridiques.
>>
>> La décision sera rendue le 1er juin. Mercredi prochain, la chambre des extraditions, qui ne se penche pas sur les faits mais doit s'assurer de la légalité de la procédure, examinera les situations de Marina Petrella et Roberta Capelli.
>>

Copyright © Mémoires et Présences